



LA CGT VOUS INFORME

(DES) ACCORD PENIBILITE

ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

La grande arnaque... Il ne reste rien ou presque du précédent accord...

La Cgt regrette que la loi sur la retraite qui a donné lieu à cette compensation pour les métiers pénibles ait été modifiée, rendant inopérantes les pénibilités des années précédentes. La Cgt n'a vu aucune de ses revendications retenues notamment le fait que sans suppression des quotas et des primes (avec intégration au salaire) la pénibilité demeurera telle qu'elle. Il faudrait aussi à minima respecter la législation sur les bases, plusieurs cas de travail dissimulé ayant été remontés ces derniers mois, obligation étant faite aux salariés de finir leur productivité imposée par la direction avant de partir sans que ces temps ne soient rémunérés. **Un pur scandale dans une entreprise de 8 000 salariés qui fait des bénéfices énormes.**

Sur le mi-temps de fin de carrière (seule mesure intéressante pour les plus anciens), **75 % de maintien** de salaire seront **insuffisants pour permettre à des salariés smicards de se positionner**. De plus, la direction n'a pas expliqué comment on pouvait encore justifier de 17 années de pénibilité alors que la nouvelle loi ne prévoit plus cela. La Cgt craint que personne ne puisse jamais bénéficier de ce mi-temps.



Le but de la direction va être de réduire la pénibilité pour ne pas être redevable des fameux points. Pour cela, elle peut faire de la polyvalence, elle a prévu **des normes de non éligibilité à la pénibilité** s'il y a mise en place de nouveaux outils, comme les filmeuses,... Sauf que rien n'oblige à ce que les outils soient utilisés. Résultat, la plupart des préparateurs continuent de filmer à la main.

Autre possibilité : **réduire le travail de nuit sans compensation**. Les heures de nuit retenues pour la pénibilité vont de 0h00 à 5h00. Les directions modifient déjà les horaires des équipes, sauf que les demandes de la Cgt de ne pas réduire le pouvoir d'achat (en prévoyant une prime de compensation pérenne) n'ont pas été retenues. **Conclusion : nombre de salariés vont se retrouver lésés.**

La Cgt a vraiment énormément de difficulté à comprendre les motivations de toutes les autres OS signataires d'un accord qui fait encore et toujours perdre des droits aux salariés. Jusqu'où accepteront-ils de nous faire descendre ?

**REJOIGNEZ LA CGT
LE SEUL SYNDICAT QUI REFUSE LA PERTE DES ACQUIS
<http://cgt-intermarche.over-blog.com/>**